

Délégation départementale d'Eure-et-Loir

**DÉCISION N° 2023-DD28-PPSMS-PA-INTERIM-0022 PORTANT NOMINATION DE
Monsieur Louis-Marie de SOYE, DIRECTEUR ADJOINT À L'EHPAD FONDATION
D'ALIGRE et MARIE-THÉRÈSE à LÈVES, EN QUALITÉ DE DIRECTEUR PAR INTÉRIM
DES EHPAD « résidence Jeanne d'ARC » - JANVILLE en BEAUCE et « FONDATION
d'ALIGRE et MARIE-THÉRÈSE » - LÈVES**

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté du 09 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2007-1938 du 26 décembre 2007 relatif au régime indemnitaire du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2018-255 du 09 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2022/177 du 27 juin 2022 relative à la mise en œuvre de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels des corps de direction de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu la décision n° 2015 DG-0032 du 02 novembre 2015 du directeur général de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire nommant Monsieur Denis GELEZ, délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département d'Eure-et-Loir ;

Vu la décision portant délégation de signature au directeur départemental de l'Agence Régionale de Santé de l'Eure-et-Loir n° 2023-DG-DS28-0003 du 13 juin 2023 ;

Vu la prime de Fonctions et de Résultats 2023 de Monsieur Louis-Marie de SOYE ;

Considérant la nécessité d'assurer la fonction de direction des EHPAD « résidence Jeanne d'Arc » à JANVILLE en BEAUCE et « Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse » à LÈVES pour en garantir la continuité de fonctionnement à compter du 11 septembre 2023 ;

Considérant l'accord de Monsieur Louis-Marie de SOYE, pour assurer l'intérim de direction des EHPAD « Résidence Jeanne d'Arc » à JANVILLE en BEAUCE et « Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse » à LÈVES à compter du 11 septembre 2023 ;

Vu l'accord de Monsieur le Directeur départemental d'Eure-et-Loir sur le principe de l'intérim ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Louis-Marie de SOYE, est chargé d'assurer les fonctions de directeur intérimaire des EHPAD « résidence Jeanne d'Arc » à JANVILLE en BEAUCE et « Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse » à LÈVES à compter du 11 septembre 2023.

Article 2 : Une majoration de 1 du coefficient multiplicateur sera appliquée à la part fonctions de Monsieur Louis-Marie de SOYE le temps de sa période d'intérim, Le versement mis en place est mensuel à terme échu.

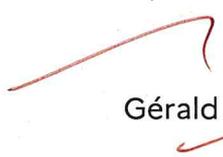
Article 3 : Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé(e), par :

- un recours gracieux auprès de Madame la directrice générale de l'agence régionale de santé Centre- Val de Loire – Cité Coligny – 131 rue du Faubourg Bannier – B.P. 74409 - 45044 ORLÉANS Cedex 1
- un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'ORLEANS – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLÉANS Cedex 1

Article 4 : Monsieur le Directeur départemental d'Eure-et-Loir, Messieurs les Présidents des Conseils d'Administration des EHPAD « Résidence Jeanne d'Arc » à JANVILLE en BEAUCE et « Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse » à LÈVES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Louis-Marie de SOYE et qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs.

Chartres, le **25 SEP. 2023**

P/ la directrice Générale
P/le Directeur départemental d'Eure-et-Loir
L'Adjoint au Directeur départemental


Gérald NAULET